

**DÉCISION N° 53 /2018**

**Le Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de  
Distribution d'Eau, d'Electricité et d'Assainissement liquide de la  
Province de Kénitra,**

Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11/11/2003) portant promulgation de la loi n° 69 00 relative au Contrôle Financier de l'état sur les entreprises publiques et autres organismes.

Vu le Décret n° 2 - 64 - 394 du 22 Joumada I (29 Septembre 1964) relatif aux Régies Communales dotées de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Vu la circulaire n° 24/2012 du 06 Hija 1433 (22 Octobre 2012) de Monsieur le Chef du Gouvernement fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics.

Vu le statut du personnel des Entreprises de production, de transport et de Distribution d'Electricité au Maroc.

Vu la loi Cadre de l'année 2018.

**DÉCIDE :**

**Article 1:**

Lancer un appel aux candidatures pour le recrutement d'un (1) Technicien Spécialisé en Génie Civil diplômés de l'ISTA ou tous autres diplômés d'Etat. (Poste N°5/2018).

**Article 2 : Conditions exigées**

- Etre de nationalité marocaine
- Etre âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus
- Avoir le Bac et être titulaire d'un diplôme d'Etat dans la spécialité sus-mentionnée.

**Article 3 : Dossier de candidature**

- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum vitae détaillé + photo récente
- Copie légalisée du BAC (recto-verso) et du Diplôme (\*)
- Copie de la carte nationale d'identité.

